

INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE INVALIDITÉ

Etablissement public institué par la loi du 9 août 1963
Avenue de Tervueren, 211 B-1150 Bruxelles

Service des Soins de Santé

COMITE DE L'ASSURANCE

Note CSS 2006/272
2006

Bruxelles, le 18 septembre

OBJET: Attestations de soins donnés. Etat de la situation. Informations complémentaires



Quelques statistiques (Juillet et Août 2006)

Bestelwijze & leveringen



Bestelwijze

Methode	Totaal (#)	%
Fax	564	16,84
Brief	416	12,42
On-line	2.370	70,75

Leveringen

	Totaal (#)	%
Dozen geproduceerd	13.678	100
Dozen geleverd	12.330	90,14
Dozen retour	112	0,82

15/09/2006

5

KPI



Maandelijksse evolutie

KPI	Vorige maand	Deze maand	Δ %
Orders (#)	1.385	1.765	27,44
Omzet (€)	167.985	241.439	43,73
Off-line orders (#)	419	561	33,89
On-line orders (#)	1.038	1.332	28,32
On-line bankieren (€)	19.954	21.942	9,96
Kredietkaart (€)	21.961	25.508	16,15
Overschrijving (€)	126.070	193.989	53,87
Dozen geproduceerd (#)	4.406	9.272	110,44
Dozen geleverd (#)	3.569	8.761	145,47
Dozen retour (#)	39	73	87,18
Errors off-line orders (#)	749	501	-33,11
Oproepen Helpdesk (#)	4.567	3.294	-27,87

15/09/2006

6





• **Errors**

▪ **1250 errors (36,5%)**

- 1056 fout of ontbrekend ondernemingsnummer (84,5%)
- 156 zonder aantallen getuigschriften (12,5%)
- 38 andere (3%)

15/09/2006

7

1. Utilisation du numéro d'entreprise (BCE)

Tant la réglementation INAMI que fiscale exigent qu' on utilise des attestations d'une couleur différente selon qu' il s'agit des prestataires travaillant pour propre compte ou pour compte d'autrui.

Il existe deux grandes catégories d'attestation :

1. les attestations « **blanches , oranges ou bleues** » pour les prestataires individuels qui exercent comme indépendants « **sous leur nom et pour leur compte** » donc sans constitution de société.
La couleur blanche est utilisée pour les médecins, l'orange pour les dentistes et le bleu pour toutes les autres catégories (kinés, infirmiers, sages-femmes, logpèdes, orthoptistes, diététiciens, podologues).
2. Les attestations « **vertes** » pour les institutions et pour les prestataires individuels qui exercent « **pour le compte d'autrui** » donc notamment ceux qui exercent sous forme de société (SPRL, SPRL-U) ou qui travaillent pour une institution.

Pour la commande d'attestation verte, il est **impératif**, dans la zone « données sur l'attestation », **de renseigner le numéro d'entreprise BCE** (Banque Carrefour des Entreprises) **et de le faire imprimer sur l'attestation** en plus du nom de l'institution, association ou société (SPRL, SPRL-U) et de l'adresse (obligation fiscale).

En cas de commande on-line, ce renseignement est demandé et constitue une zone obligatoire (avec un moteur de recherche du N° d'entreprise).

En cas de commande off-line, le demandeur doit absolument compléter la zone.



A. Erreur dans la commande d'attestation

SPEOS livrera les attestations que vous avez commandées (après paiement) avec les mentions que vous avez indiquées.

Une fois la livraison expédiée, l'intéressé est fiscalement responsable des attestations reçues (SPEOS fournit l'information au ministère des finances).

Sauf si il y a éventuellement erreur de SPEOS (impression non conforme à votre commande) en cas d'erreur dans la commande (par exemple, commande d'attestation blanche au lieu d'attestation verte pour un prestataire indépendant mais travaillant sous forme de société), nous conseillons de prendre contact avec l'administration fiscale locale :

- soit pour être autorisé à utiliser quand même ces documents non-conformes
- soit pour faire constater la non-conformité à votre statut fiscal et demander, contre accusé de réception, la reprise et destruction des documents par l'administration fiscale.

B. Fin d'activité professionnelle

En cas d'arrêt définitif de l'activité professionnelle ou en cas de décès, il est également conseillé qu'un contact soit pris avec le contrôleur fiscal local afin de demander, contre accusé de réception, la reprise et destruction des documents par l'administration fiscale. Il est aussi possible de conserver les documents dans l'attente d'un contrôle ou d'une demande de l'administration fiscale.

3. Commande via un mandataire pour les associations/institutions sans numéro INAMI de prestataire

Pour une société de prestataires ou une institution (hôpital ou MR/MRS) et même un prestataire individuel indépendant (pas sous forme de société), il est possible de charger un mandataire de passer la commande à votre place via la procédure on-line.

Cette méthode de commande peut aussi être utilisée pour les institutions/associations qui n'ont pas, elles-mêmes, de numéro INAMI de prestataire et qui ne peuvent donc pas commander directement des attestations pour leur compte. Par exemple une association de soins infirmiers à domicile ou une polyclinique non hospitalière.

Dans ce cas un prestataire individuel travaillant dans cette association (à titre de salarié ou d'indépendant) peut mandater un représentant de l'association pour faire une commande à facturer à l'association et avec les données à imprimer de l'association (son N° de BCE si attestation verte).

